Commune de Rivas



Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mars 2021

Le vingt-cinq mars deux-mille-dix-vingt et un, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno CHALAYER, Maire.

Présents:

Maire: Bruno CHALAYER

1^{ère} Adjointe : Estelle VIRIN

2^{ème} Adjoint : François-Xavier LICTEVOUT

3^{ème} Adjoint : Georges MICHALET 4^{ème} Adjoint : Christophe GILLET

Conseillers Municipaux : Norbert FRANC

Angélique PEREIRA

Sébastien BOUGAMONT Marie-France PHILIPPE

Vanessa CONTINI Sandrine TEBIB Philippe REYNAUD

Absentes excusées : Emilie PION

Marlène HERNANDEZ

Autre(s) participant(s):

Secrétaire de Mairie : Rachel ROMESTIN

Secrétaire de séance : Mme Estelle VIRIN

Mme Marlène HERNANDEZ donne pouvoir à M. Christophe GILLET

Sommaire:

DECISIONS:

I.	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021	3
II. D'AC	MODIFICATION DE LA COMPOSTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE CON	
	MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONS	
IV.	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES	4
٧.	BUDGET ASSAINISSEMENT	4
A.	. FIXATION DES DURESS D'AMORTISSEMENT	4
В.	. Vote du Compte Administratif - Exercice 2020	5
C.	. Vote du Compte de Gestion - Exercice 2020	5
D.	. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020	5
E.	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021	5
VI.	BUDGET COMMUNE	5
A.	. Vote du Compte Administratif - Exercice 2020	5
В.	. Vote du Compte de Gestion - Exercice 2020	6
A.		
A.	. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020	6

QUESTIONS DIVERSES

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021

Approuvé à l'unanimité

II. MODIFICATION DE LA COMPOSTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de M. Alain Faverjon, conseiller municipal et membres élu du CCAS, il convient d'opérer des modifications au sein du CCAS.

Monsieur le Maire propose de nommer comme membre élu en remplacement : Mme Angélique PEREIRA.

Le Centre Communal d'Action Sociale serait alors composé comme suit :

Président : M. Bruno CHALAYER

<u>Membres élus :</u> Mme Estelle VIRIN - Mme Vanessa CONTINI - Mme Marie-France PHILIPPE - Mme Angélique PEREIRA

<u>Membres bénévoles</u>: Mme Marguerite KNAP - Mme Régine FAURE - M. Jean-Paul TALICHET - Mme André BERTHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Approuve** la modification de la composition du CCAS telle qu'indiquée ci-dessus.

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

III. MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de M. Alain Faverjon, conseiller municipal, il convient d'opérer des modifications au sein des commissions communales.

Président de toutes les commissions : M. Bruno CHALAYER

⇒ Commission affaires sociales, à l'enfance, aux CCAS, aux personnes âgées, à l'information et à la communication :

- Mme Estelle VIRIN
- Mme Marlène HERNANDEZ
- Mme Emilie PION
- M. Norbert FRANC
- M. Sébastien BOUGAMONT

<u>⇔ Commission urbanisme, au PLU, au PLH,</u> <u>à l'assainissement et à l'agriculture :</u>

- M. François-Xavier LICTEVOUT
- Mme Vanessa CONTINI
- Mme Sandrine TEBIB
- M. Philippe REYNAUD
- M. Sébastien BOUGAMONT

⇒ Commission coordination des aménagements du territoire communal :

- M. Georges MICHALET
- Mme Emilie PION
- Mme Sandrine TEBIB
- Mme Vanessa CONTINI
- M. Norbert FRANC

⇒ Commission travaux neufs et d'entretien, aux espaces verts, au fleurissement et aux bâtiments:

- M. Christophe GILLET
- Mme Marlène HERNANDEZ
- Mme Angélique PEREIRA
- Mme Marie-France PHILIPPE
- Mme Vanessa CONTINI
- M. Philippe REYNAUD

⇒ Commission l'Ilot Vert : tous les membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ Approuve la modification de la composition des commissions communales.

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

IV. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020. Monsieur le Maire explique qu'en conséquence, Rivas doit délibérer, pour l'année 2021, sur les points ci-dessous :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 dans le respect des règles de plafonnement décrites dans la note d'information du 28 février 2020. La TFPB devient le nouveau pivot des règles de lien, en remplacement de la taxe d'habitation.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Le vote des taux de TFPNB doit se faire comme à l'accoutumé.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux 2020 en intégrant la part départementale sur la TFPB, à savoir :

TFPB : 32.52 % (17.22+15.30)

TFPNB : 32.52 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux désignés ci-dessus.

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

V. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des dépenses et des recettes réalisées sur le Budget Assainissement.

L'amortissement est la constatation comptable de la dépréciation de la valeur des éléments d'actifs et permet de dégager des ressources nécessaires à leur renouvellement. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

L'instruction budgétaire et comptable M49 mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **Décide** de retenir 50 ans de durée d'amortissement pour les dépenses engagées et 30 ans pour les recettes perçues.

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

B. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2020	
Section d'Exploitation	61 013.83 €	126 465.14 €	Excédent	65 451.31 €
Section d'Investissement	19 766.53 €	192 272.08 €	Excédent	172 505.55 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

VOTE: 12 Pour: 12 Contre: 00 Abstention: 00

C. VOTE DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020

Résultats identiques au compte administratif.

VOTE: 13 Pour: 00 Contre: 00 Abstention: 00

D. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, constate que le compte administratif du budget Assainissement présente :

* un excédent d'exploitation de : 65 451.31 €

* décide d'affecter le résultat comme suit

- Affectation en section Investissement (compte 1068) : 0.00 €
- Affectation à la section d'Exploitation (compte 002) : 65 451.31 €

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

E. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif, présenté par Monsieur le Maire, s'équilibre en dépenses et recettes à :

* Section d'Exploitation : 125 741.00 € * Section Investissement : 194 294.00 €

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

VI. BUDGET COMMUNE

A. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2020	
Section de Fonctionnement	537 486.56 €	1 417 606.01 €	Excédent	880 119.45 €
Section d'Investissement	515 277.74 €	1 371 419.28 €	Excédent	856 141.54 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

VOTE: 12 Pour: 12 Contre: 00 Abstention: 00

B. VOTE DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020

Résultats identiques au compte administratif.

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

A. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constate que le compte administratif de la Commune présente :

* un excédent de fonctionnement de : 880 119.45 €

* décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en section Investissement (compte 1068) : 0.00 €
- Affectation à la section Fonctionnement (compte 002) : 880 119.45 €

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

A. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif, présenté par Monsieur le Maire, s'équilibre en dépenses et recettes à :

* Section Fonctionnement : 1 391 994.00€ * Section Investissement : 1 620 027.00 €

VOTE: 13 Pour: 13 Contre: 00 Abstention: 00

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur Bruno CHALAYER, Maire

⇒ Commission l'Îlot Vert : Jeudi 08 Avril à 18h45

⇒ Réunion Conseil Municipal : Jeudi 24 Juin à 18h45

⇒ Rapporteur Estelle VIRIN, 1ère Adjointe

- ⇒ Site Internet : refonte du site avec l'hébergeur actuel. Convocation sera convoquée pour travailler sur ce dossier.
- ⇒ Bulletin : rdv avec l'imprimeur.

Rapporteur François-Xavier LICTEVOUT, 2ème Adjoint

- ⇒ Transfert compétence Assainissement : réunion CCFE sur avancement de l'étude
- Nuisances sonores : plainte des riverains la gendarmerie a été sollicitée.

⇒ Rapporteur Georges MICHALET, 3ème Adjoint

- ⇒ <u>l'Îlot Vert</u>: RDV avec Loire Habitat
 - Rdv pour choix AMO
 - Nids d'hirondelles sur bâtiment Defabianis transférés sur l'église
 - Réunion de la commission le 26 mars pour analyse des retours du questionnaire.

Rapporteur Christophe GILLET, 4ème Adjoint

- Par Remerciements auprès de Marie-France pour son travail sur le dossier cimetière
- Pâques Retours très positifs
- □ Installation de la porte de garage aux services techniques : travaux finis
- ⇒ Local technique aux Plagnes : intervention à prévoir car problème d'humidité à l'intérieur du bâtiment.
- ➡ Mise aux normes électriques des bâtiments communaux : travaux réalisés suite aux observations du cabinet de contrôle (manque une intervention à l'église prévue dans la semaine).

Séance levée à 20h25